

COMMUNE DE SAINT DENIS LES BOURG (AIN)



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2022

N°052-2022 – Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de Grand Bourg Agglomération pour la modernisation des équipements sportifs communaux

Conseillers en exercice : **29** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **6** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **2** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 6 JUILLET, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 30 juin 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GARÇON Françoise, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RODET Magalie, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs

BULIARD Sylvie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), CHAUDET Lydie (pouvoir donné à François BIRRAUX), MARCILLAC Frédéric (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), PERREAUT Valérie (pouvoir donné à Valérie FERAUD), ROUSSEAU Alain (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER).

ETAIT EXCUSE SANS POUVOIR :

VAUGEOIS Patrick

ETAIENT ABSENTS :

JACQUET Aude, RONGEAT Stéphane.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Magalie RODET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans l'optique de soutenir le développement de la pratique sportive tant au niveau scolaire qu'associatif, **Monsieur le Maire** propose de poursuivre le programme de travaux de rénovation et de modernisation des infrastructures sportives communales détaillé dans le tableau ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20220706-052-2022ter-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prélet : 10/08/2022

Publication : 10/08/2022

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune a l'opportunité de déposer auprès de Grand Bourg Agglomération (GBA) une demande de subvention au titre du dispositif "Plan d'équipement territorial" (PET).

Pour mémoire, la commune s'est vue allouer une enveloppe PET de **708 035€**. Deux opérations ont déjà été subventionnées à ce titre par GBA :

- Aménagement de l'allée des Sports : 99 861,00 €,
- Aménagement mail paysager avenue de Bresse (études) : 4 995,00€.

La commune dispose donc d'une enveloppe disponible de 603 179€ au titre du PET.

Dans ce contexte, le plan de financement s'établirait comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
Dépenses	en € HT	Recettes	en €
Rénovation étanchéité toiture gymnase	17 200	Etat (DETR 2020 notifiée – 11 %)	9 597
Modernisation éclairage gymnase (led)	48 883	Région (notifiée - 7 %)	6 146
Modernisation éclairage terrain d'entraînement de football	9 932	Département (notifiée – 14 %)	12 825
Travaux régénération 2 courts de tennis	13 531	GBA (PET – 34 %)	30 489
		Sous-total subventions (66 %)	59 057
		Autofinancement (34 %)	30 489
Totaux	89 546	Totaux	89 546

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE 30 489 € de subvention auprès de GBA au titre du PET,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,

Guillaume FAUVET

Mise en ligne de l'acte sur le site internet de la commune le : 10/08/2022